



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 11 juin 2024

## Communiqué de presse

### Élections législatives anticipées 2024 Dépôt des candidatures

Conformément au décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 30 juin et 7 juillet 2024, les candidats doivent obligatoirement déposer leurs candidatures en préfecture – bureau des élections et de la réglementation générale, selon les modalités suivantes :

#### **pour le 1<sup>er</sup> tour :**

du mercredi 12 juin au dimanche 16 juin 2024 de 9h00 à 18h00.

#### **pour le 2<sup>nd</sup> tour :**

le lundi 1<sup>er</sup> juillet de 9h à 18h et le mardi 2 juillet 2024 de 9h à 18h00.

Les candidatures seront reçues au fil de l'eau et sans rendez-vous. Toutefois, pour accéder aux locaux, il conviendra de se présenter à l'entrée FOCH de la Préfecture et de prévenir le bureau des élections en téléphonant à compter du mercredi 12 juin à 9h00 aux numéros suivants : 05 63 22 82 27 ou 29

Les candidatures doivent être déposées personnellement, par le candidat ou son remplaçant, qui ne peuvent pas désigner le mandataire à cet effet. L'ordre d'enregistrement des candidatures n'a plus d'incidence sur l'attribution du numéro de panneau, les emplacements d'affichage étant désormais attribués par tirage au sort.

Le formulaire de candidature cerfa à remplir est disponible en cliquant sur le lien suivant :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57071>

Le mémento à destination des candidats comportant tous les annexes et formulaires utiles va être publié prochainement sur le lien suivant :  
<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-Institutionnelles/Elections-legislatives-anticipees-2024>